

Ligne d'interconnexion Hertel-New York

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Compléments d'information présentés au ministère de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques du Québec, de la Faune et des Parcs

Février 2023

Ligne d'interconnexion Hertel-New York

Complément de l'étude d'impact sur l'environnement

Compléments d'information présentés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, de la Faune et des Parcs

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement soumise en février 2022 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en place de la ligne à 400 kV Hertel-New York.

Avant-propos

Le présent document est un complément à l'étude d'impact sur l'environnement soumise en février 2022 au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il répond aux questions formulées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs et s'inscrit dans le cadre de l'analyse environnementale de l'étude d'impact en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la mise en place de la ligne à 400 kV Hertel-New York.

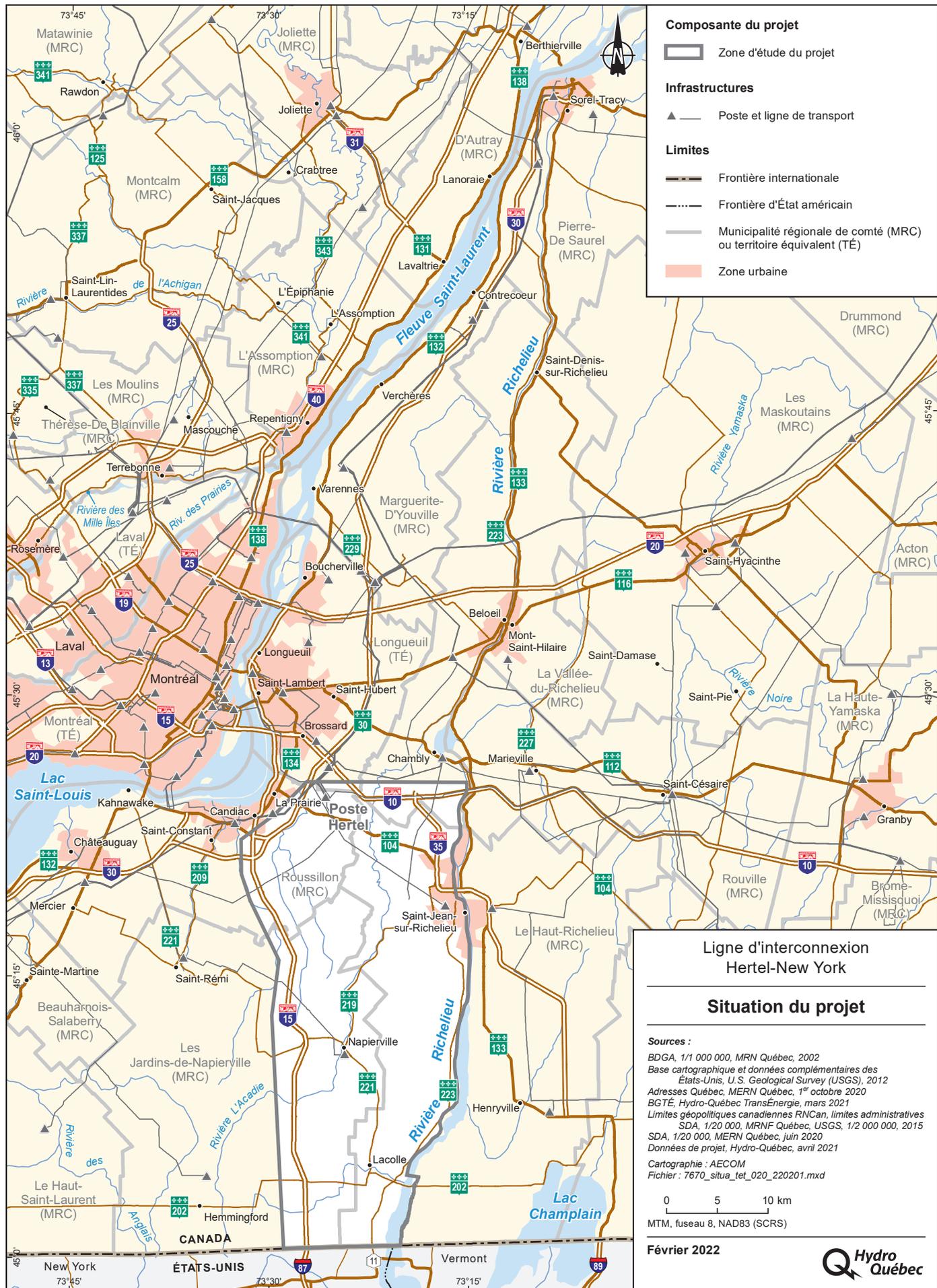


Table des matières

Avant-propos.....	iii
Évaluation du patrimoine bâti – QC-50 et QC2-18.....	1

Liste des tableaux

Tableau 1 : Pondération des critères et des sous-critères pour l'évaluation patrimoniale.....	3
Tableau 2 : Pondération des notes de l'évaluation patrimoniale.....	3
Tableau 3 : Résultat des évaluations d'intérêt patrimonial	4

Évaluation du patrimoine bâti – QC-50 et QC2-18

Conformément à ses engagements en lien avec les QC-50 et QC2-18, Hydro-Québec présente des informations complémentaires sur le patrimoine bâti.

Afin d’assurer la prise en compte du patrimoine bâti dans le projet d’Interconnexion Hertel-New York et d’évaluer les impacts potentiels du projet sur ce type de patrimoine, Hydro-Québec a procédé à la description quantitative et qualitative du cadre bâti tel que prescrit par les *Lignes directrices* émises en 2017 par la Direction générale du patrimoine et des immobilisations (DGPI) du ministère de la Culture et des communications (MCC)¹. Cette description quantitative et qualitative du cadre bâti a fait l’objet d’un rapport qui a été soumis au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)².

Ce rapport brosse un portrait du cadre bâti dans une zone de 75 mètres de part et d’autre du tracé de la ligne et présente l’analyse ayant permis de déterminer si des bâtiments pourraient potentiellement être affectés par les travaux. La ligne souterraine étant principalement située dans l’emprise routière, les seuls travaux susceptibles d’affecter le cadre bâti sont les travaux de forage puisque ceux-ci causent des vibrations qui, dans certains cas, peuvent endommager les bâtiments et structures à proximité.

Pour cette raison, les propriétés présentes dans un rayon de 75 m autour de chaque forage ont fait l’objet d’une documentation relatant leur localisation, le nombre et le type de bâtiment s’y trouvant, leur date de construction, leur catégorie de fonction, ainsi que leur statut patrimonial le cas échéant. Afin de déterminer quels bâtiments pourraient être affectés par les travaux, ces derniers ont été évalués selon une méthodologie composée de quatre critères : la proximité du bâtiment avec le forage, l’ancienneté, le type de construction et l’état général du bâtiment³.

Sur la base des informations techniques alors disponibles (17 forages), le rapport fait ressortir que 18 bâtiments, situés en tout sur 13 propriétés distinctes le long du tracé, sont susceptibles d’être affectés par les travaux. Suivant les *Lignes directrices* (2017), chaque bâtiment pouvant être affecté doit faire l’objet d’une évaluation d’intérêt patrimonial.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017) *Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine dans le cadre de la production d’une étude d’impact sur l’environnement*. [En ligne] <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/GuideEtudesImpact.pdf>.

² AECOM 2023. Interconnexion Hertel – New York. Description quantitative et qualitative du cadre bâti. Rapport final présenté à Hydro-Québec. 32 p. et annexes.

³ Seuls les bâtiments construits avant 1997, soit ceux âgés de 25 ans et plus, ont été évalués suivant les *Lignes directrices* (2017).

Depuis la réalisation de ce rapport, de nouvelles informations techniques sur un des forages du projet, soit le forage dans la zone d'atterrage, indiquent que ce forage sera réalisé dans un massif rocheux de bonne qualité à une profondeur d'environ 20 mètres et que les techniques planifiées ne risquent pas de causer de vibrations susceptibles d'endommager les bâtiments à proximité. En conséquence, seulement 8 propriétés sur les 13 pourraient potentiellement être affectées par les travaux.

Ces 8 propriétés ont fait l'objet d'une évaluation d'intérêt patrimonial suivant les *lignes directrices* émises par la Direction générale du patrimoine et des immobilisations (DGPI) du MCC pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement. Les évaluations complètes sont transmises au Ministère. Étant donné que ces évaluations comportent des informations de nature confidentielle et nominale, Hydro-Québec présente une synthèse des analyses.

Tout d'abord, une visite de chaque propriété a été réalisée le 24 novembre 2022. Cette visite a permis d'effectuer un relevé photographique des composantes bâties et d'évaluer leur état physique. Ensuite, l'ensemble de l'information existante en source primaire et secondaire permettant de retracer l'histoire du secteur, du site et des modifications apportées aux composantes bâties a été rassemblée. L'ensemble des informations ainsi que la visite du site ont permis de procéder à la description des biens évalués et de leur évolution historique tel qu'indiqué dans les *Lignes directrices* (2017).

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des propriétés à l'étude a finalement été effectuée en tenant compte de l'état physique et de l'état d'authenticité des composantes bâties ainsi que des critères (historique, paysager et architectural) et sous-critères développés par le MCC et identifiés dans les *Lignes directrices* (2017). Suivant la méthode d'évaluation proposée par le MCC, la note finale de l'évaluation de l'intérêt patrimonial a été calculée selon la pondération accordée par le MCC aux critères d'évaluation et selon la pondération accordée aux sous-critères identifiée dans le tableau 1. La note obtenue a ensuite été convertie en lettre à l'aide du barème identifié au tableau 2. Les résultats des évaluations sont présentés au tableau 3.

Tableau 1 : Pondération des critères et des sous-critères pour l'évaluation patrimoniale.

	CRITÈRE	PONDÉRATION
	Intérêt historique	35 %
SOUS-CRITÈRES	Ancienneté relative ou absolue	10 %
	Association à un personnage ou à un groupe	15 %
	Importance dans l'histoire nationale	10 %
	Intérêt paysager	10 %
SOUS-CRITÈRES	Point de repère	5 %
	Associé à un paysage culturel ou représentatif d'un paysage culturel	5 %
	Intérêt artistique ou architectural	55 %
SOUS-CRITÈRES	Rareté relative ou absolue	15 %
	Situation dans la production courante	15 %
	Situation dans l'œuvre du concepteur	10 %
	Unicité, innovation et complexité	15 %

Tableau 2 : Pondération des notes de l'évaluation patrimoniale.

A	90 à 100 %
B	75 à 89 %
C	60 à 74 %
D	40 à 59 %
E	0 à 39 %

Tableau 3 : Résultat des évaluations d'intérêt patrimonial

Propriété ⁴	Intérêt patrimonial				Note
	Intérêt Historique (/35)	Intérêt paysager (/10)	Intérêt architectural (/55)	Total (/100)	
Propriété rang Saint-Raphaël	13	3	10	26	E
Propriété 1 rang Saint-Claude	8	7	19	34	E
Propriété 2 rang Saint-Claude	15	7	26	48	D
Propriété 1 montée Saint-Jacques	7	6	12	25	E
Propriété rang Saint-Philippe Sud	12	5	18	35	E
Propriété 2 montée Saint-Jacques	2	1	15	18	E
Propriété rang Saint-André	10	7	14	31	E
Propriété route 223	12	6	10	28	E

Ces évaluations font ressortir que les propriétés évaluées possèdent en général un intérêt patrimonial que l'on pourrait qualifier de faible mis à part une des propriétés évaluées, située sur le rang Saint-Claude, qui possède un intérêt moyen. Aucune des propriétés évaluées ne présentent toutefois de composantes bâties d'intérêt national.

Bien que l'intérêt patrimonial des bâtiments évalués ne soit pas considéré comme étant élevé ou exceptionnel, certains de ceux-ci possèdent tout de même des caractéristiques architecturales participant à leur intérêt patrimonial et qui pourraient être altérées advenant que le bâtiment soit endommagé lors des travaux. En conséquence, Hydro-Québec propose de mettre en place les mesures suivantes pour réduire tout risque d'impact sur le patrimoine bâti :

1. Sous réserve de l'autorisation des propriétaires, effectuer une préinspection des bâtiments évalués qui documentera les composantes d'intérêt (photo et évaluation de l'état).
2. Établir selon les normes internationales les seuils de vibrations à respecter lors des travaux.
3. Installer des sismographes afin de s'assurer de ne pas dépasser les seuils de vibrations établies.
4. Dans le cas de dommages aux bâtiments patrimoniaux allégués par les propriétaires, effectuer une inspection post-travaux pour établir la responsabilité et offrir une indemnisation ainsi qu'un soutien expert pour la réparation de ces dommages afin d'assurer aucune perte de valeur patrimoniale lorsqu'il est démontré que les dommages sont attribuables aux travaux de la ligne.

⁴ Hydro-Québec considère comme confidentielles les adresses exactes et photos des propriétés évaluées puisqu'il s'agit de renseignements personnels.



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.

